

DECISION N° 045-2025

portant validation du devis pour l'aménagement sur la Prairie de la Charentonne à la Société GLOBAL PAYSAGE

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis N°2025.02.018 de la Société GLOBAL PAYSAGE concernant l'aménagement sur la Prairie de la Charentonne.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la Société GLOBAL PAYSAGE pour l'aménagement sur la Prairie de la Charentonne d'un montant de 51 869.47 € HT.

A Bernay, le 25 mars 2025

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 25/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

